

---

**Objet : Accélération de la Dynamique de Remboursement des créances du Bureau central français**

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de notre mission de gestion des sinistres internationaux en assurance automobile, il est primordial que notre organisme maintienne un fonctionnement fluide et efficace, notamment en ce qui concerne le règlement des sinistres traités en collaboration avec les Bureaux étrangers **pour votre compte**. Cependant, nous avons constaté à plusieurs reprises des tensions sur notre fonds de roulement, nous plaçant dans une situation critique où nous n'avons pas été en mesure d'honorer certains règlements auprès de nos partenaires étrangers dans les délais impartis, ce qui peut avoir pour conséquences le paiement d'intérêts de retard considérables.

Ces difficultés résultent principalement d'un retard dans le remboursement des sinistres par certains membres de notre organisme. Une telle situation, au-delà de l'impact financier immédiat, pourrait affecter notre crédibilité auprès des Bureaux étrangers et mettre en péril les relations de confiance établies au fil des années.

Aussi, avec le soutien du conseil d'administration du BCF, et afin de garantir la continuité de nos opérations et d'assurer notre engagement envers nos partenaires internationaux, nous vous demandons de bien vouloir accélérer la dynamique de remboursement de nos créances. Plus précisément, nous attendons de chaque société membre qu'elle rembourse le BCF dans un délai maximum de 30 jours (cf. article 4 du Règlement Intérieur- « Solidarité des sociétés membres ») :

- Lorsque le BCF se substitue à son membre dans le cadre de l'appel en garantie :
  - Substitution directe pour les impayés de moins de 5000€
  - Substitution après intervention pour les impayés de plus de 5000€

Cette substitution engendre également l'application d'une pénalité de 15%.

- Lorsque le BCF règle le Bureau étranger pour les dossiers où il donne sa caution car la compagnie garantissant le véhicule a été identifiée tardivement.

Ainsi, nous attendons de chaque société membre qu'elle :

- 
- Respecte strictement les délais de remboursement mentionnés dans les protocoles établis.
  - Priorise le traitement des remboursements internationaux dans ses processus internes.
  - Communique toute difficulté ou retard prévisible afin que nous puissions anticiper et trouver des solutions adaptées.


Nous vous rappelons que notre organisme repose sur un mécanisme de fonds de roulement collectif. Toute défaillance dans le remboursement des sinistres perturbe l'ensemble du système.

Nous vous remercions pour votre compréhension et votre collaboration dans cette démarche essentielle. Nous restons à votre disposition pour toute question ou pour accompagner vos équipes dans l'optimisation de leurs processus liés aux remboursements.

Dans l'intérêt commun, nous vous prions de considérer cette demande comme prioritaire.

Bien Cordialement,

Paris, le 14/01/2026



Jean-Pierre TELLOLI

Directeur, Bureau Central Français

Des questions ou commentaires, envoyez votre email à [entite.support@bcf.asso.fr](mailto:entite.support@bcf.asso.fr)